

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES
SERVICES/APPEL A CONSULTATION NATIONAL**

**Conception et élaboration d'activités et outils à portée
juridique sur la protection des enfants migrants non
accompagnés et séparés**

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/ APPEL A CONSULTATION
N° : OIM/Rabat/RFQ/2019/036**

Mission : *Rabat, Maroc*

Nom du Projet : *Assistance et protection des enfants migrants non accompagnés et séparés
au Maroc*

PX.0089.MA10.21.01.004



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Demande d'offre de Prix/ Appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service/consultants pour la conception et élaboration d'activités et outils juridiques sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés.

L'OIM invite les prestataires de service/consultants à fournir leur Proposition technique et financière pour la **conception et élaboration d'activités et outils à portée juridique sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés** du projet *Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc*. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services/consultants seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix/Appel à consultation.

La Demande d'offre de prix/Appel à consultation est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services/consultants ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises soit par courrier au bureau de l'OIM sis à 11 rue ait ourir, Souissi, Rabat avant 17H00 soit par email à l'adresse électronique moroccoprocurement@iom.int en mettant dans l'objet de l'email : « **National Conception et élaboration d'activités et outils ENAS** » au plus tard le *31 décembre 2019 à minuit*. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Consultants3

Section II. Termes de référence6

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Consultants

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services/consultants peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le consultant/prestataire sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services/consultants ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services/consultants.

2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix/Appel à consultation

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix/Appel à consultation.

- 3.2. Les Prestataires de services/consultants peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut.

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services/consultant doit comprendre les éléments suivants :
- a) la Proposition technique, et
 - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être rédigés en *français*.
- 4.3 Les Prestataires de services/consultants sont appelés à fournir le prix de leur service en dirhams marocains (MAD).
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
- a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
 - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
 - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
 - d) Le CV du personnel professionnel proposé

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence.

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Les propositions/candidatures devront être envoyées soit par courrier à l'adresse de l'OIM Rabat avant 17H00 soit à l'adresse électronique : moroccoprocurement@iom.int, en indiquant en objet « **National Conception et élaboration d'activités et outils ENAS** » au plus tard le **31 décembre 2019 à minuit**. Merci de noter que la taille de l'email ne devra pas dépasser 10Mo.

Le Prestataire de services/consultant est censé commencer sa mission en date du **15 janvier 2020**.

Section II. Termes de référence

1. Contexte

Le Maroc est un pays de départ, transit et destination pour les enfants migrants non accompagnés et séparés (ENAS). La majorité des ENAS étrangers identifiés sont des jeunes de 16-17 ans originaires principalement de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Mali et du Cameroun. Du fait de leurs conditions précaires de vie, ces enfants et jeunes, sont alors plus exposés aux risques de la migration irrégulière tels que la traite, le travail forcé, l'usage de drogues, la violence et l'exploitation notamment à des fins sexuelles.

Le cadre juridique et réglementaire au Maroc en matière de protection des enfants migrants non accompagnés et séparés est complexe et il est alors utile tant pour les professionnels de la loi que pour les organisations de la société civile travaillant sur la protection de l'enfance de disposer d'outils pour mieux accéder aux instruments juridiques existants nécessaires pour répondre à un besoin spécifique de protection et de prise en charge de ces enfants.

Pour cela, l'OIM dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc », mis en œuvre en partenariat avec plusieurs ministères marocains et appuyé financièrement par le Ministère des affaires étrangères danois lance un appel à consultation pour la conception et l'élaboration d'activités et outils à portée juridique sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés.

2. Objectifs Généraux de la consultation :

Afin de contribuer au système d'assistance et de protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc, l'OIM Rabat mandate une consultation pour la conception et l'élaboration d'activités et outils à portée juridique et légale sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés.

1. Soutenir l'équipe sur la conception, élaboration et révision d'outil à visée juridique et la mise en œuvre d'activités sur le volet juridique et légale de la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés.
2. Réaliser des outils pour la diffusion de contenus juridiques et légaux sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés pour les professionnels du droit et les acteurs juridiques ainsi que les acteurs de la société civile.
3. Appuyer et accompagner l'équipe du projet pendant l'organisations des activités de diffusion et animation d'ateliers

3. Méthodologie :

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc ».

Cette mission aura pour finalité :

1. Soutenir l'équipe sur la conception, élaboration et révision d'outil à visée juridique et la mise en œuvre d'activités sur le volet juridique et légale de la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés.
2. Réaliser des outils pour la diffusion de contenus juridiques et légaux sur la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés pour les professionnels du droit et les acteurs juridiques ainsi que les acteurs de la société civile.
3. Appuyer et accompagner l'équipe du projet pendant l'organisations des activités de diffusion et animation d'ateliers

Le consultant (ou le groupe de consultants) devra travailler en étroite collaboration avec les professionnels juridiques travaillant sur la thématique de la protection des enfants migrants au Maroc.

4. Livrables :

- Différents outils juridiques (contenus et mise en page) élaborés en coordination avec l'équipe du projet
- Comptes rendus des différentes activités juridiques menées en collaboration avec l'équipe du projet

Les outils doivent être rédigés en français et en arabe.

Les règles de l'OIM doivent strictement être respectées concernant la bibliographie, les citations éventuelles et la protection de données.

Le cas échéant, les tableaux, les cartes géographiques et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toutes les annexes doivent être disponibles sous format MS Excel.

5. Durée de la consultation

La prestation s'étalera sur 150 jours ouvrables entre Janvier 2020 et Décembre 2020.

6. Qualifications

Les qualifications requises sont :

Formation et connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire, de préférence un diplôme supérieur au niveau master ou doctorat dans le domaine du droit ou des sciences sociales - Excellentes connaissances du cadre légale et juridique en matière de protection de l'enfance à l'international et au Maroc - Excellente capacité de synthèse et rédactionnelle en français et en arabe
Langues	<ul style="list-style-type: none"> - Excellente maîtrise du français, de l'arabe et de l'anglais (écrit et parlé).
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelle en français et en arabe - Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires. - Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.